



TROPHEE DEPARTEMENTAL DES MIXTES

Règlement

En 2025, les trophées départementaux reposeront sur une manche à 18 m en salle ou en extérieur.

Période d'organisation : jusqu'au 27 avril 2025 (transmission des résultats au plus tard le 29/04/2025).

Les départements devront déclarer à la fédération leur volonté de s'engager en s'inscrivant sur le calendrier fédéral.

Si le calendrier est fermé alors écrire à support.calendrier@ffta.fr (Pour annuler ou modifier : aller directement sur le module calendrier pour faire la demande en ligne). Vous pouvez mettre en copie mixite@ffta.fr

Cet engagement donnera la possibilité de :

- Répertorier et valoriser les volontés départementales
- Bénéficier des outils d'aide à l'organisation (logo, fichier Excel avec feuilles de marques spécifiques, tableaux de constitution de poules, tableaux de matchs...)
- Identifier les participants potentiels de la rencontre nationale.

1- Catégories et distances :

Tous les types de licences permettent d'y participer à l'exception de la licence sans pratique et de la licence découverte 2025.

Une équipe est composée d'une femme et d'un homme de la même catégorie et du même club.

Quatre catégories peuvent être constituées.

Pour qualifier les équipes au trophée national des mixtes, le comité organisera une manche à 18 m en salle ou en extérieur :

	18 mètres Salle ou extérieur
Néo-licenciés (1ère licence prise à partir du 01/09/2023) – Arcs classiques toutes catégories d'âge (valides et para) + Néo toutes classifications para + sans limite de date de première licence jeunes classifiés para en open ou fédéral	Blason 60cm
Arc classique Toutes catégories d'âge arc classique (valide et para). Arc nu possible.	Blason 40cm (4 spots)
Arc à poulies U15 à S3 (valide et para)	Blason 40cm (4 spots)
Arc nu Toutes catégories d'âge arcs nus (valide et para)	Blason 60cm

Les archers ayant pris une première licence à compter du 01/09/2023 peuvent également participer en arc classique (sous réserve d'avoir la capacité de tirer à la distance et taille de blason indiquées).

2- Représentation d'un club

Le nombre d'équipes par club pouvant participer au Trophée départemental **est de 2 par catégorie.**

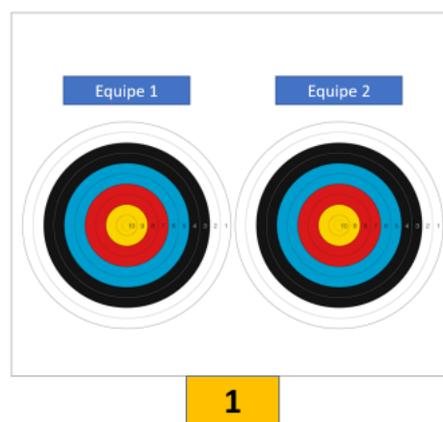
Un même club peu donc engager jusqu'à 8 équipes au total.

L'organisation peu se permettre de refuser 1 équipe par catégorie à un club si manque de place pour les autres clubs n'ayant pas encore engagé d'équipe. Les clubs qui ont le plus d'équipe engagé seront impactés les premiers en cas de besoin.

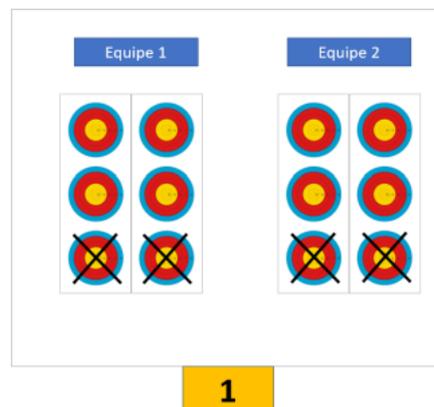
3- Organisation pratique

Pour un tir à 18 m, deux équipes qui se rencontrent tirent sur la même cible.

Pour la catégorie Néo-licenciés et les Arcs nus, un blason de 60cm pour les 4 flèches de l'équipe sera positionné (2 équipes par cible donc 2 blasons par cible).



Pour la catégorie Arc classique (à partir de la troisième année de licence) et arc à poulies prévoir 1 spot pour chaque flèche. Les blasons « trispot » peuvent être pliés, découpés...de manière à ne laisser que 4 spots ou laissés entier.



Si les « trispot » sont laissés entiers (donc 6 spots apparents), les 4 spots du haut seront utilisés. Il sera préférable de le rappeler aux archers avant le début des tirs.

L'organisateur sera attentif aux cas particuliers de para archers classifiés et notamment ceux devant rester sur la même cible tout au long du trophée.

4- Trophée départemental et Trophée national des mixtes

Le Trophée National des mixtes 2024 aura lieu les 28 et 29 juin (lieu à définir), plus que la compétition, la finalité reste avant tout de favoriser le partage et la convivialité.

Les comités départementaux organisateurs du trophée départemental devront transmettre les résultats à mixité@ffta.fr le 29 avril au plus tard sous peine de pénaliser leurs équipes vainqueurs qui s'inscriraient au trophée national.

Le nombre de places par catégorie est limité.

La validation des inscriptions se fera par ordre de priorité :

- Aux clubs vainqueurs du trophée départemental (sous réserve de transmission des résultats par l'organisateur) ; Si besoin le départage se fera par ordre d'arrivée (tirage au sort si identique).
- Aux clubs ayant participé au trophée départemental dans la catégorie (sous réserve de transmission des résultats par l'organisateur) par ordre d'arrivée
- Aux clubs affiliés sans condition par ordre d'arrivée

Les clubs devront inscrire leur(s) équipe(s) via l'ESPACE DIRIGEANTS depuis le menu de la Gestion sportive. Une notice de « pré-inscription » est en ligne sur la page du site internet dédiée au Trophée des mixtes et disponible directement depuis ce lien : [aide_inscription_trophee_national_des_mixtes.pdf](#) (ffta.fr).

L'équipe de club tirant la rencontre nationale peut avoir une composition différente de celle du challenge départemental (dans le respect de la catégorie).

Calendrier :

- **Transmission par les départements des résultats à mixite@ffta.fr au plus tard le 29 avril 2025** (pour faciliter la correspondance mettre le nom ou le numéro du département dans l'objet du mail).
- Inscriptions des équipes du 29/04/2025 au **11/05/2025**.